

CONFÉRENCE D'AUTOMNE EN DROIT DE LA CONCURRENCE DE L'ABC

6-7 OCTOBRE 2016 | OTTAWA (ONTARIO)

LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2016

12 h | 21 h **TOURNOI DE GOLF ET DÎNER DE BIENFAISANCE DU BUREAU DE LA CONCURRENCE | CLUB DE GOLF RIVERMEAD**

Cette activité aura lieu au prestigieux Club de golf Rivermead à Gatineau dans la province du Québec (juste à côté d'Ottawa). Le nombre de places est extrêmement limité. Les participants auront droit à une partie de golf, à une voiturette motorisée à partager, à des balles pour s'exercer sur le terrain d'entraînement et au service de débarcadère. Le tout sera suivi d'une réception et d'un dîner. Le produit de la vente des billets ira à la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada.

LE JEUDI 6 OCTOBRE 2016

8 h 30 | 9 h **INSCRIPTION ET PETIT DÉJEUNER CHAUD | Atrium Canal Rideau**

9 h | 9 h 5 **MOT DE BIENVENUE ET INTRODUCTION**

9 h 5 | 10 h 30 **SÉANCE PLÉNIÈRE INAUGURALE**

APPLICATION DE LA LOI ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONCURRENCE : LES 30 PROCHAINES ANNÉES

À l'approche du 30^e anniversaire de la *Loi sur la concurrence*, venez assister à une importante discussion entre d'anciens commissaires de renom, qui examineront l'avenir de l'application de la loi et des politiques en matière de concurrence au Canada. Comment cet avenir s'annonce-t-il, et à quoi devrait-il ressembler? Y aurait-il lieu de corriger le tir sur certains points (modifications officielles, priorités en matière d'application de la loi, politiques)?

10 h 30 | 10 h 45 **PAUSE-RAFRAÎCHISSEMENTS**

10 h 45 | 12 h 15 **SÉANCES SIMULTANÉES**

Séance I **LIGNES DIRECTRICES SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE**

Le Bureau de la concurrence a publié une version révisée de ses lignes directrices sur la propriété intellectuelle au début de 2016. Ces lignes directrices traitent de sujets

d'actualité situés au carrefour du droit de la concurrence et de la propriété intellectuelle que d'autres pays débattent aussi à l'heure actuelle. Venez écouter des experts réputés qui expliqueront l'approche du Canada et d'autres pays dans des dossiers tels que la concession réciproque de licences, la normalisation, la permutation de produits, la chasse aux brevets et les règlements par paiements inversés, et les leçons à tirer de ces expériences.

Séance II **L'ÉLÉPHANT DANS LE BUREAU : TRAITER AVEC DES PERSONNES DANS DES AFFAIRES CRIMINELLES**

L'un des plus grands défis que doivent relever les praticiens lorsqu'une entreprise cliente est visée par des allégations de conduite criminelle au sens de la *Loi sur la concurrence* est de savoir comment traiter avec les personnes concernées ou impliquées. La discussion portera sur les questions complexes, délicates et stratégiques, ainsi que sur les pratiques exemplaires, à prendre en ligne de compte pour conseiller des clients au sujet d'employés et de cadres supérieurs potentiellement complices; on parlera notamment des conflits d'intérêts et du secret professionnel.

Séance III **POUR UN DOSSIER SOLIDE : PRATIQUES EXEMPLAIRES DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS ET DE FAITS PROBANTS DANS LES CAS DE FUSION**

Plusieurs dossiers de fusion récents (Parkland/Pioneer; Office Depot/Staples-Bray; Rona/Lowe's; Filgo/Coop) rappellent l'importance de trouver les bons marchés géographiques et de produits et de quantifier les conséquences et les économies à prévoir. Cela dit, quels sont les renseignements et faits probants qui s'avèrent utiles et convaincants au moment de mener cet exercice? Sur quoi le Bureau et ses économistes s'appuient-ils? Venez entendre des réflexions éclairantes sur les pratiques exemplaires de collecte de renseignements et de faits probants dans les dossiers de fusion.

12 h 15 | 14 h **DÉJEUNER | Salle de bal Trillium, 4^e étage du Centre Shaw**

14 h | 15 h 15 **SÉANCE PLÉNIÈRE**

LES TRIBULATIONS DU TREB : LEÇONS À RETENIR ET AVENIR DE L'ABUS DE POSITION DOMINANTE AU CANADA

Dans sa décision en réexamen de l'affaire du Toronto Real Estate Board (TREB), le Tribunal de la concurrence a établi des directives détaillées sur l'application des dispositions législatives concernant les abus de position dominante. Quelles sont les répercussions concrètes de cette décision sur la prestation de conseils aux clients? Quels types de conduite peuvent maintenant faire l'objet de poursuites? Faudrait-il apporter des modifications? La décision touche-t-elle d'autres aspects du droit de la concurrence au Canada? Participez à cette séance pour le savoir.

15 h 15 | 15 h 30 PAUSE-RAFRAÎCHISSEMENTS | ATRIUM CANAL RIDEAU

15 h 30 | 17 h SÉANCES SIMULTANÉES

Séance I LE TEMPS D'UN RENOUVEAU : REGARD NEUF SUR LES PROGRAMMES D'IMMUNITÉ ET DE CLÉMENCE

Les sociétés et leurs avocats doivent toujours évaluer les risques et les avantages potentiels des programmes d'immunité et de clémence du Bureau de la concurrence. En quoi cette évaluation a-t-elle changé (le cas échéant) vu l'évolution récente de la situation? Quels sont les avantages de demander l'immunité ou la clémence compte tenu de l'échec des poursuites intentées dans *R. c. Durward* et *R. c. Nestlé* et de la probabilité de recours collectifs subséquents? Le risque d'être radiées à titre de fournisseur éventuel du gouvernement a-t-il, dans les faits, empêché certaines entreprises de participer à ces programmes?

Nos experts discuteront des répercussions des événements récents sur la décision de demander ou non l'immunité ou la clémence et aborderont aussi les changements dont ces programmes pourraient faire l'objet.

Séance II EFFETS NON LIÉS AUX PRIX DANS LES ANALYSES DE LA CONCURRENCE : RÉALITÉ OU FICTION?

Certes, les analyses des fusions demeurent largement centrées sur les effets liés aux prix. Mais dans quelle mesure, le cas échéant, les effets non liés aux prix sont-ils pris en compte dans les affaires de concurrence et les évaluations de la concurrence? Comment même mesurer ces effets non liés aux prix, comme ceux qui touchent la qualité, l'innovation, les décisions de consommation, la diversité des modèles d'entreprise et la commodité? Quelles conclusions peut-on tirer de la décision prise par le Tribunal de la concurrence après réexamen du cas du TREB, et que peut-on apprendre des autres pays en ce qui concerne la concurrence et les effets non liés aux prix? Venez assister à une discussion entre experts pour en apprendre plus sur ces sujets d'actualité.

Séance III EXCLUSION ET COLLUSION À L'ÈRE NUMÉRIQUE

« Savoir » rime avec « pouvoir ». Mais l'accès aux données peut-il conférer un pouvoir de marché, voire mener à l'exclusion des concurrents? Si oui, comment? Cet accès est-il bien régi par les lois antitrust? À l'ère des applications, des algorithmes et des écrans, quelles formes la collusion prend-elle? Quels outils les entreprises et les organismes de réglementation peuvent-ils utiliser pour déceler les comportements collusoires? Assistez à une discussion passionnante entre des experts du Canada et de l'étranger sur de nouveaux aspects du droit de la concurrence qui touchent les données et l'innovation.

17 h | 18 h 30 COCKTAIL | Restaurant Le Daly's, 4^e étage de l'hôtel Westin Ottawa

18 h 30 | 22 h DÎNER | Restaurant 18 | 18, rue York, marché By

LE VENDREDI 7 OCTOBRE 2016

8 h | 9 h **PETIT DÉJEUNER DE MENTORAT ACCÉLÉRÉ DES JEUNES AVOCATS ET AVOCATES**

8 h | 9 h **PETIT DÉJEUNER CHAUD | Atrium Canal Rideau**

9 h | 10 h 30 **SÉANCES SIMULTANÉES**

Séance I « SI JE TE LE DISAIS, IL FAUDRAIT QUE JE T'ÉLIMINE » : L'APPLICATION RÉGULIÈRE DE LA LOI DANS L'EXAMEN DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Les dispositions relativement nouvelles sur la sécurité nationale dans la *Loi sur l'investissement Canada* et les développements récents font ressortir la question de l'application régulière de la loi. Comment ce droit est-il garanti dans d'autres processus relatifs à la sécurité nationale au Canada? Quel est le portrait de la situation aux États-Unis dans les dossiers comparables relevant du CFIUS? Le gouvernement du Canada pourrait-il aller plus loin pour faire la lumière sur les examens de la sécurité nationale et des avantages nets? Si non, quelles avenues s'offrent aux investisseurs? Le groupe d'experts examinera ces questions et discutera des pratiques exemplaires à adopter dans le cas d'une transaction susceptible d'avoir des répercussions sur la sécurité nationale.

Séance II LE POINT SUR LA PUBLICITÉ : PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS ET FAITS À SAVOIR

Des voitures de location aux indications « Fait au Canada » en passant par la désinformation populaire planifiée, le Bureau de la concurrence travaille toujours activement à faire respecter la loi dans le domaine de la publicité. Venez assister à une discussion sur ce qu'impliquent ces mesures coercitives pour les annonceurs au Canada. Quels problèmes y a-t-il lieu d'anticiper? Par exemple, à quel moment les entreprises risquent-elles d'être tenues responsables des activités de tiers, tels blogueurs et commerçants associés? Dans quels contextes les affirmations présentées dans des messages électroniques donnent-elles matière à des poursuites au titre de la *Loi sur la concurrence*?

Séance III TABLE RONDE DES CHERCHEURS : LES PROGRAMMES DE FIDÉLISATION – RISQUES ET RÉCOMPENSES

Les programmes de fidélisation sont des outils de concurrence essentiels pour de nombreuses entreprises canadiennes. Ils peuvent servir à attirer de nouveaux clients, à garder la clientèle existante et à offrir aux consommateurs des rabais considérables. Tant les entreprises que leurs clients semblent y gagner; or, ces programmes peuvent poser des problèmes relevant du droit de la concurrence au Canada et ailleurs. Les participants à cette table ronde se pencheront sur la rencontre du droit et de l'économie dans le domaine des programmes de fidélisation. Joignez-vous à eux pour connaître les nouvelles perspectives en la matière et savoir comment

mieux conseiller vos clients sur les risques juridiques associés à ce type de programme.

10 h 30 | 10 h 45 PAUSE-RAFRAÎCHISSEMENTS | Atrium Canal Rideau

10 h 45 | 11 h Mot de William MacLeod, président de la section du droit antitrust de l'American Bar Association

11 h | 12 h 15 SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

DISCUSSION SUR LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Notre groupe d'experts réputés discutera de sujets et de développements récents importants, par exemple :

- Est-il temps de modifier la *Loi sur la concurrence* pour permettre des actions privées en cas d'abus de position dominante?
- Devrait-il être possible de réclamer des dommages-intérêts en intentant une action privée devant le Tribunal de la concurrence?
- Y a-t-il lieu de réformer le processus lié aux accords de consentement?
- Quels sont les avantages et les inconvénients de la médiation dans les affaires relevant du droit de la concurrence?

12 h | 12 h 15 DISCOURS DE CLÔTURE

12 h 15 | 14 h DÉJEUNER DE RÉSEAUTAGE DU FORUM « CANADIAN WOMEN IN COMPETITION LAW » (CWCL)